

Non classifié

Français - Or. Anglais

2 février 2026

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Groupe de travail n° 2 sur la concurrence et la réglementation

**Résumé de la Table ronde sur la concurrence et la réglementation dans le secteur du
soin**

Annexe au résumé de la 78e réunion du Groupe de travail n° 2

04 décembre 2024

Ce résumé établi par le Secrétariat de l'OCDE présente les principales conclusions de la Table ronde sur la concurrence et la réglementation dans le secteur du soin tenue lors de la 78e réunion du Groupe de travail n° 2 le 4 décembre 2024.

Les opinions qui y sont exprimées et les arguments avancés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de l'Organisation ou des pays membres de l'OCDE.

Pour toute question relative au présent document, veuillez contacter Mme Federica MAIORANO.
[Courriel : Federica.Maiorano@oecd.org]

JT03580208

Résumé de la table ronde sur la concurrence et la réglementation dans le secteur du soin

Établi par le Secrétariat¹

Le 4 décembre 2024, le Groupe de travail n° 2 sur la concurrence et la réglementation a organisé une table ronde afin de discuter du thème de la concurrence et de la réglementation dans le secteur du soin. Les points essentiels suivants se sont dégagés de la note de référence élaborée par le Secrétariat de l'OCDE, des contributions écrites, des discussions entre les délégations et des interventions des spécialistes :

1. Les objectifs d'action publique ne se bornent pas à remédier aux défaillances du marché ; ils doivent intégrer les questions d'équité ayant trait à la qualité des prestations et à l'accessibilité financière des services de soin pour tous.

Selon la définition qui en a été donnée lors de cette session, le secteur du soin englobe un ensemble de services rémunérés fournis aux jeunes enfants (« services d'accueil de la petite enfance ») et aux personnes nécessitant des soins de longue durée, comme les personnes âgées, les personnes atteintes d'un handicap ou d'une maladie de longue durée, troubles mentaux compris (« soins de longue durée »). Ces deux types de services comprennent des éléments supplémentaires : les services d'accueil de la petite enfance associent des services de garderie et d'éducation, tandis que les soins de longue durée allient des services de soin et des services de santé.

L'intervention des pouvoirs publics joue un rôle crucial dans la réglementation, la prestation et le financement des services. Elle est indispensable pour remédier aux dysfonctionnements du marché et atteindre les objectifs d'équité. Cependant, la nature et l'ampleur de l'intervention des pouvoirs publics varient sensiblement d'un pays à l'autre.

L'existence, l'accessibilité financière et la qualité de ces services ont diverses retombées économiques et sociales. Dans les services d'accueil de la petite enfance, les politiques publiques visent à assurer l'égalité des chances pour tous tandis que dans le secteur des soins de longue durée, leur objectif est de garantir des traitements de bonne qualité à des prix abordables. L'existence et l'accessibilité de services de qualité satisfaisante ont une incidence positive sur le bien-être des familles et améliorent les perspectives de participation au marché du travail, de revenus et d'avancement professionnel. Dans la mesure où ils réduisent les admissions des patients dans les établissements de soins de santé, des soins de longue durée efficaces peuvent améliorer l'utilisation des ressources de santé.

2. L'offre est hétérogène, caractérisée par une diversité d'établissements et de types de prestataires sur fond de graves pénuries de main-d'œuvre.

Il existe différentes formes de services, qui varient en fonction de leur localisation et, par conséquent, des prestataires de services. Dans les services de soins de longue durée, une distinction est établie entre les services dispensés dans des établissements résidentiels pour les personnes qui ne peuvent vivre seules, les établissements de soins infirmiers et de rééducation de courte durée et les soins à domicile. Dans le secteur de la petite enfance, les

¹ Ce résumé ne reflète pas nécessairement un consensus entre les membres du Groupe de travail. Il récapitule toutefois les points essentiels dégagés des discussions ayant eu lieu au cours de la table ronde, notamment les points de vue des experts et les contributions écrites et orales des participants.

services peuvent inclure les services d'accueil en crèche ou garderie, fournis dans des établissements agréés ou les services de garde à domicile réglementés.

Le secteur du soin se caractérise également par la coexistence de prestataires publics et privés, comprenant des entités à but lucratif ou non. Les soins informels prodigués par des membres de la famille jouent également un rôle important. Les données indiquant si les prestataires à but non lucratif fournissent des services de meilleure qualité que les prestataires à but lucratif sont contrastées, les résultats pouvant varier en fonction de facteurs tels que le niveau d'endettement, les pressions concurrentielles et les cadres réglementaires. Si l'entrée de prestataires privés sur le marché peut améliorer le rapport coût-efficacité, la présence croissante du capital-investissement et des investisseurs financiers peut susciter des inquiétudes quant à la qualité des services.

Ce secteur est caractérisé par une forte intensité de main-d'œuvre, majoritairement féminine. Malgré l'importance du facteur humain, il est associé à de mauvaises conditions de travail et à de faibles salaires. En outre, les taux élevés de rotation du personnel et les pénuries de personnel constituent un défi structurel. Il est donc difficile pour les prestataires d'entrer sur le marché ou de développer leurs activités. Compte tenu du faible niveau d'automatisation possible dans ce secteur, le recours à la main-d'œuvre immigrée peut être considéré comme une solution éventuelle pour remédier aux pénuries de personnel. Les barrières linguistiques et les sensibilités politiques sont toutefois des obstacles, et peu de pays ont obtenu des résultats concluants en suivant cette approche. Les restrictions imposées sur le marché du travail, notamment le respect d'obligations strictes en matière d'agrément professionnel, peuvent également influencer sur l'offre.

3. Du côté de la demande, la qualité et l'accessibilité financière restent au cœur des préoccupations et les personnes ont souvent des difficultés à prendre des décisions éclairées et optimales.

La qualité et la sûreté de la prise en charge sont déterminantes dans le choix du prestataire. Les informations dont disposent les usagers avant de faire l'expérience du service sont insuffisantes et ils peinent à évaluer et à comparer la qualité des prestataires. Dans ces conditions, il leur est difficile de prendre des décisions éclairées en tant que consommateurs. En outre, la personne qui choisit le prestataire de services n'est généralement pas celle qui bénéficie de services d'accueil des jeunes enfants ou de soins de longue durée.

Dans plusieurs pays, le financement public ne parvient visiblement pas à régler la question de l'accessibilité financière. C'est ainsi que, quel que soit le modèle de financement, les bénéficiaires de soins de longue durée doivent souvent assumer des dépenses restant à leur charge en raison du coût élevé de la prise en charge par les professionnels de santé.

Parmi les facteurs influant sur la demande, la proximité du domicile constitue un autre critère important dans le choix d'un prestataire. Cet aspect, toujours important dans le cadre de l'accueil des jeunes enfants, l'est encore davantage pour les soins de longue durée, lorsque les personnes entrent dans un établissement et souhaitent rester à proximité de leur famille.

Dans ce dernier cas en particulier, la capacité à effectuer un choix optimal est d'autant plus limitée que les usagers se trouvent souvent en situation de vulnérabilité. De surcroît, les coûts personnels élevés réduisent généralement la probabilité de changer de prestataire, ce qui rend la décision initiale définitive.

4. Les marchés sont généralement locaux et exigent des actions ciblées en matière d'action publique et de réglementation.

Les prestataires se livrent concurrence sur des marchés locaux, qui peuvent varier fortement selon le nombre de concurrents et les autres caractéristiques propres à chaque marché. Cette diversité compromet sérieusement les possibilités de concordance réelle entre l'offre et la demande, en particulier dans les zones rurales ou à faible revenu où les prestataires sont moins nombreux ou sur les marchés répondant à des besoins particuliers, comme certains types de handicaps.

Des approches uniformes en matière de politiques publiques et de réglementation ne sont donc pas adaptées à ces différents marchés. Dans les zones où les familles n'ont aucun accès aux services, il peut être nécessaire de recourir à une offre publique directe, à des procédures d'appels d'offres pour trouver des prestataires ou à des mécanismes de contrôle des prix, comme l'a montré une étude de marché sur les services d'accueil des jeunes enfants. Dans les marchés sous-desservis, une supervision plus étroite des pouvoirs publics et un financement supplémentaire peuvent se révéler nécessaires.

5. Les autorités de la concurrence peuvent préconiser de supprimer les obstacles réglementaires à la concurrence et d'améliorer l'accès aux services et la qualité de l'information.

Les experts se sont penchés sur les possibilités d'accroître le rôle des autorités de la concurrence dans le secteur, notamment pour remédier aux asymétries d'information. Certains pays publient déjà des informations sur la qualité des prestataires, ce qui permet aux consommateurs de disposer de données plus claires pour évaluer et comparer les services.

Ces initiatives en faveur de l'information ont permis de faire des choix mieux éclairés, mais des difficultés subsistent. L'expérience montre que les systèmes d'évaluation, même s'ils permettent de disposer d'un plus grand nombre d'informations sur les résultats des inspections, pâtissent parfois de difficulté liée à l'exactitude et à la fiabilité des données. La conception des indicateurs et leur mise en œuvre nécessitent des mises au point régulières afin d'en garantir l'exactitude. Par ailleurs, les experts ont souligné l'importance des résultats et expériences rapportés par les consommateurs, qui sont toutefois souvent ignorés dans les indicateurs de qualité formels. Les avancées technologiques permettraient de formuler des recommandations personnalisées et d'améliorer encore l'accès à l'information ainsi que la prise de décision.

Dans certains pays, la réglementation peut créer des obstacles à l'entrée et au développement des prestataires. À titre d'exemple, certaines réglementations restrictives dans le secteur des soins de longue durée imposent un nombre minimum de chambres individuelles, des obstacles à l'accès aux soins ambulatoires et à domicile et exigent des nouveaux entrants éventuels qu'ils démontrent qu'un prestataire supplémentaire est nécessaire sur le marché.

6. Il demeure difficile d'instaurer des services de soins de haute qualité et cela nécessite une approche globale.

L'intensification de la pression concurrentielle peut inciter les prestataires à améliorer la qualité. Cependant, pour que la concurrence produise les avantages escomptés, le marché doit être correctement structuré et la réglementation réellement appliquée. La concurrence dépend en grande partie du fait que les consommateurs soient en mesure de comparer les différents prestataires et de l'efficacité de la réglementation afin d'éviter un « nivellement par le bas ». S'il n'existe pas d'éléments concluants relatifs aux services d'accueil de la petite enfance, les études montrent qu'un meilleur accès à l'information concernant les soins de longue durée contribue à améliorer la qualité et à faire baisser les prix.

Bien qu'elle soit censée garantir la qualité, la réglementation n'est pas toujours efficace. Ainsi, les prescriptions relatives aux effectifs peuvent avoir pour conséquence involontaire d'inciter les prestataires à recruter du personnel moins bien rémunéré plutôt que des employés qualifiés, tout en respectant les exigences formelles. De manière plus générale, la question se pose de savoir si le secteur ne met pas trop l'accent sur les intrants plutôt que sur la garantie de résultats de qualité.

Le débat dans le secteur de l'accueil de la petite enfance peut apporter des éclairages utiles sur les moyens d'améliorer la réglementation. On observe une tendance à remplacer le suivi traditionnel des aspects structurels, tels que le taux d'encadrement, par une évaluation de la qualité des processus, qui met l'accent sur la qualité des interactions entre le personnel et les enfants. Les pouvoirs publics ont également cherché à aligner les investissements publics sur l'amélioration de la qualité, en faisant dépendre le financement d'une meilleure qualification du personnel.